

Règlement de jeu-concours

Logélia Charente

Concours photo : les plus beaux jardins et balcons

Du 12 mai au 7 juin 2026

1) Organisateur

Le jeu-concours intitulé « Concours photo : les plus beaux jardins et balcons » est organisé par l'établissement public, industriel et commercial Logélia Charente, domicilié 10 impasse d'Austerlitz 16000 Angoulême, désigné ci-après « l'Organisateur ».

2) Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

Un bon d'achat chez Gamm Vert d'une valeur unitaire de 50 €

Un bon d'achat chez Gamm Vert d'une valeur unitaire de 30 €

Un bon d'achat chez Gamm Vert d'une valeur unitaire de 20 €

Les trois gagnants récupéreront leur lot en main propre au siège de Logélia à partir du 22 juin 2026.

3) Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine dans un logement appartenant à Logélia.

La participation implique l'entière acceptation du règlement du jeu.

4) Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte du 12 mai au 7 juin 2026.

Une seule participation par foyer est autorisée.

La participation se déroule selon les modalités suivantes.

Les participants devront prendre une photo du jardin ou du balcon de leur logement.

La photo devra être de qualité suffisante. Une définition de 300 dpi est conseillée (haute définition).

Des personnes et/ou des animaux peuvent apparaître sur la photo.

Les participants déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

Les participants devront envoyer leur photo à l'Organisateur à l'adresse email communication@logelia.fr en précisant leur nom, prénom, adresse et n° de téléphone.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5) Désignation des gagnants

Un jury composé de salariés de Logélia aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les gagnants seront désignés de la manière suivante :

Le jury votera pour les cinq meilleures photos.

Les photos des participants seront envoyées par mail depuis la boîte du service communication de Logélia (communication@logelia.fr) aux membres du jury au mois de juin 2026, qui devront chacun voter pour leurs cinq préférées.

Aucun membre du jury ne pourra prendre part au concours.

Les photos seront jugées sur les 3 critères suivants :

- Originalité
- Qualité esthétique
- Pertinence du sujet

Les cinq photos désignées par le jury seront ensuite publiées sur la page Facebook de Logélia Charente (<https://www.facebook.com/logeliacharente>). Les internautes seront alors invités à cliquer sur l'icône « j'aime » de leur photo préférée. Les trois photos ayant obtenu le plus de « j'aime » en date du 22 juin à 9h seront décernées gagnantes.

L'Organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ainsi que celles qui seraient d'une définition insuffisante.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6) Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués à partir du 22 juin 2026. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur par téléphone.

7) Contribution des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les cinq photos sélectionnées par le jury seront publiées sur la page Facebook de Logélia puis soumises au vote des internautes.

La photo lauréate apparaîtra dans la lettre des locataires « Chez Vous » diffusée au mois de septembre 2026.

Les photos présentées par les participants, lauréats ou non, pourront également être diffusées sur les réseaux sociaux, le site internet, ainsi que sur des documents de communication propres à l'Organisateur.

Les participants cèdent tous leurs droits sur les clichés présentés et consentent ainsi à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'Organisateur.

8) Règlement du jeu

Le règlement du jeu-concours est disponible sur le site internet de l'Organisateur www.logelia.fr ainsi que sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Logélia 10 impasse d'Austerlitz 16000 Angoulême ou à l'adresse email suivante : communication@logelia.fr.

9) Traitement des données personnelles

- Objet du traitement :

L'Organisateur prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son entreprise par le biais d'un jeu concours.

- Catégories de données :

Identité : Nom, Prénom, N° de téléphone, Adresse

- Finalité du traitement :

Les nom, prénom et adresse sont collectées dans le but de vérifier que les participants résident bien dans un logement appartenant à Logélia et qu'il y a bien au maximum une seule participation au jeu-concours par foyer.

Le numéro de téléphone est collecté dans le but de prévenir les gagnants.

- Destinataires des données :

Les données à caractère personnel collectées lors de la réception des mails des participants sont à destination des salariés de la société gérant le jeu concours.

- Durée de conservation :

Les données à caractère personnel (Nom, Prénom, N° de téléphone, Adresse apparaissant sur tout support et Mails contenant les photos) collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée d'un an à compter de la fin du jeu-concours. Elles seront ensuite supprimées.

- Droits des participants

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter le référent RGPD par voie électronique à dpo@atd16.fr.

S'ils estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, ils peuvent adresser une réclamation à la Cnil.